



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2017

Présents : Christian DUMAS, Amand JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h35

Secrétaire : Magalie PIAT

FINANCES

DL.17.093 - Modification du montant de la subvention de fonctionnement et avenant à la convention – Société Musicale d'Ingré

Evelyne CAU expose :

A l'appui de justificatifs, il est nécessaire d'ajuster le montant initial de la subvention notamment du fait de la modification du montant de la rémunération du nouveau directeur à 21 512 € (au lieu de 23 546 €) soit un trop versé de 2 034 €.

Cette modification doit faire l'objet d'un avenant à la convention signée le 10 avril dernier.

Après présentation en commission « Finances- Ressources Humaines » du 27 novembre 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant et le remboursement de la subvention correspondante.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 20 décembre 2017

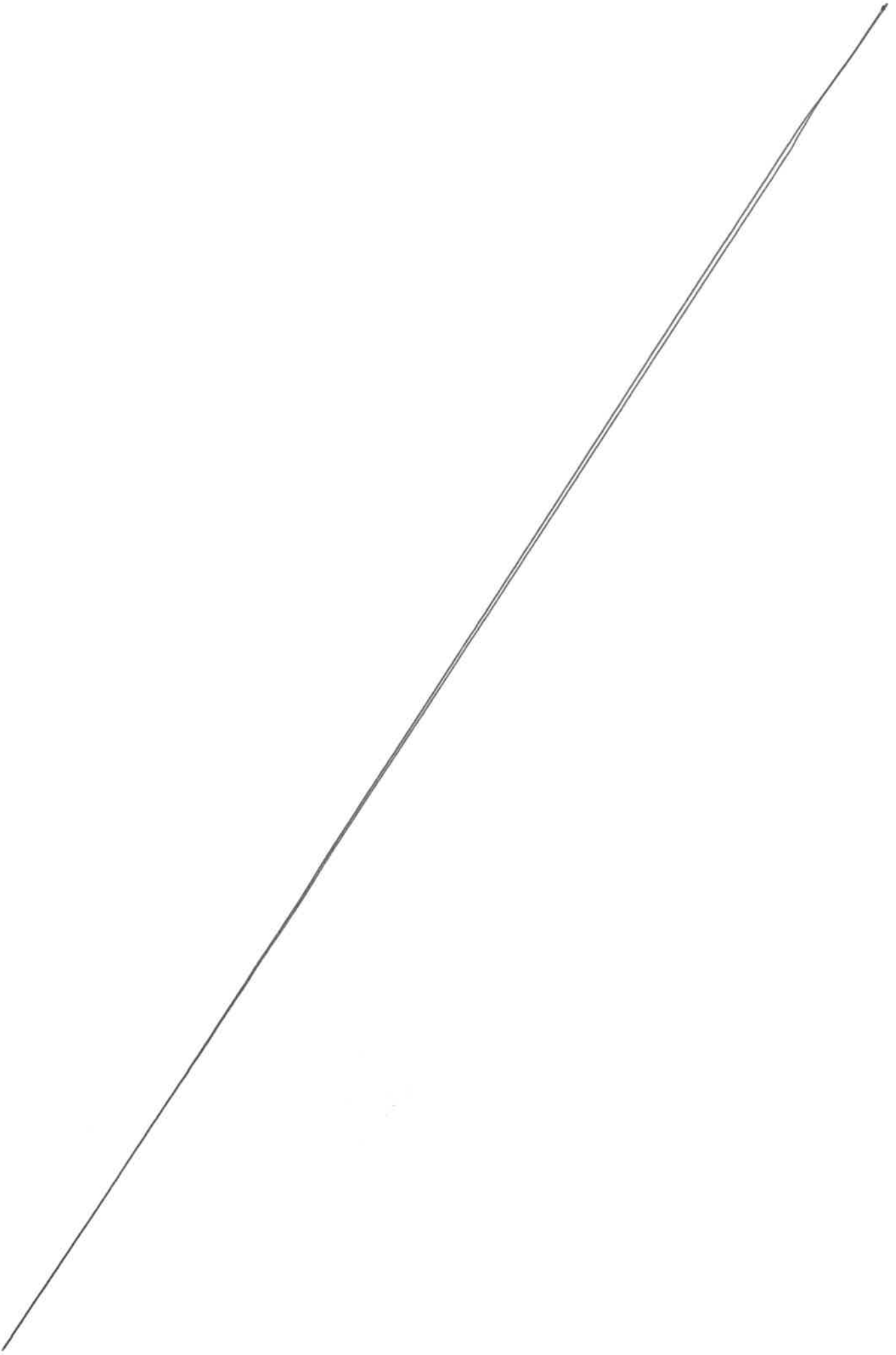
Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 27 décembre 2017

Publication le : 28 décembre 2017

Notification le : 28 décembre 2017



Christian DUMAS.



Acte à classer

DL-17-093

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-12-27T16-37-22.00 (MI209018742)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20171219-DL-17-093-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Modification du montant de la subvention de fonctionnement et avenant à la convention - Société Musicale d'...

Date de décision : 19/12/2017



Nature de l'acte : Délibération

 Matière de l'acte : 7. Finances locales
 7.5. Subventions
 7.5.3. Subventions aux associations.
Acte :DL.17.093-FIN-modif du montant de subvention de fonctionnement et avenant à la convention-société musicale d
[Ingré.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes : [convention ste musicale ingré.PDF](#)
pré-contractuelsType PJ : 31_DP -
Documents

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/12/17 à 16:37

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 27/12/17 à 16:37

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 27/12/17 à 16:43